



**Rapport Financier Annuel de
l'exercice clos le 31 décembre
2020**

Sommaire

I.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
1.	Compte de résultat consolidé	6
2.	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2020	7
3.	Bilan consolidé	8
4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	9
5.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	10
II.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2020.....	11
1.	Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation	11
1.1.	Présentation du groupe.....	11
1.2.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020	12
1.3.	Gouvernance	13
1.4.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	13
2.	Base de préparation	15
2.1.	Déclaration de conformité	15
2.2.	Continuité d'exploitation.....	15
2.3.	Comparabilité des comptes.....	15
2.4.	Base d'évaluation	16
2.5.	Monnaie fonctionnelle et de présentation	16
2.6.	Recours à des estimations.....	16
3.	Principales méthodes comptables.....	16
3.1.	Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2020	17
3.2.	Regroupements d'entreprise	17
3.3.	Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle	17
3.4.	Méthodes de consolidation.....	18
3.5.	Conversion des états financiers en monnaies étrangères	18
3.6.	Conversion des transactions en monnaies étrangères	19
3.7.	Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)	19
3.8.	Immobilisations corporelles	20
3.9.	Dépréciation d'actifs	20
3.10.	Actifs financiers	21

3.11.	Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées.....	21
3.12.	Créances clients et comptes rattachés.....	21
3.13.	Stocks.....	22
3.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	22
3.15.	Engagements envers les salariés	22
3.16.	Subvention d'investissement	23
3.17.	Provisions pour risques et charges.....	23
3.18.	Passifs financiers.....	23
3.19.	Impôts différés et impôt sur les bénéfices	23
3.20.	Reconnaissance du revenu	24
4.	Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2019	24
5.	Analyse du compte de résultat consolidé	24
5.1.	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	24
5.2.	Charges de personnel	25
5.3.	Charges externes	26
5.4.	Dotations aux provisions	26
5.5.	Autres produits et charges d'exploitation.....	26
5.6.	Autres produits et charges opérationnels.....	27
5.7.	Coût de l'endettement financier brut	27
5.8.	Autres produits et charges financiers.....	27
5.9.	Impôts sur le résultat.....	28
5.10.	Preuve d'impôt	28
6.	Analyse de la situation financière consolidée	29
6.1.	Immobilisations incorporelles	29
6.2.	Immobilisations corporelles	30
6.3.	Immobilisations financières.....	31
6.4.	Actifs d'impôts non courants	32
6.5.	Stocks.....	32
6.6.	Clients	32
6.7.	Autres actifs courants.....	33
6.8.	Trésorerie	33
6.9.	Dettes financières.....	33
6.10.	Provisions pour risques et charges.....	34
6.11.	Autres passifs courants.....	35

6.12.	Impôts différés	35
7.	Engagements hors bilan.....	35
8.	Parties liées.....	35
8.1.	Rémunération des dirigeants	35
8.2.	Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants	36
8.3.	Transactions avec d'autres parties liées.....	36
9.	Evènements post-clôture.....	36
10.	Montant des honoraires des commissaires aux comptes	36
III.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	37
IV.	RAPPORT DE GESTION	41
1.	Situation et activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.....	41
2.	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrés	42
2.1	Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé.....	42
2.2	Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat	43
3.	Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés et gestion des risques financiers.....	44
4.	Activité en matière de recherche et de développement pour la Société et le Groupe	45
5.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour la Société et le Groupe	45
6.	Evénements significatifs intervenus entre la clôture de l'exercice 2020 et la date d'établissement du rapport de gestion	45
7.	Tableau des cinq derniers exercices de la Société	47
8.	Filiales et Participations.....	47
8.1	Description des filiales.....	47
8.2	Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	48
9.	Informations relatives aux mandataires sociaux et au contrôle de la Société.....	48
9.1	Situation des mandataires sociaux.....	48
9.2	Rémunération des mandataires sociaux	50
9.3	Mandats des commissaires aux comptes.....	51
9.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2016/849)	51
10.	Informations juridiques	52
10.1	Avis du comité social et économique d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	52

10.2	Aliénations d'actions (participations réciproques)	52
10.3	Informations concernant le capital social	52
11.	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions.....	55
12.	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions.....	57
13.	Questions environnementales concernant la Société et le Groupe	59
13.1	Les conséquences sociales	59
13.2	Les conséquences environnementales.....	59
14.	Informations sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients	59
V.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	61
1.	La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.....	61
2.	Conventions réglementées	62
3.	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	63
4.	Choix fait de la modalité d'exercice de la Direction Générale	68

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'€uros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	5.1	5 836	7 108
Autres produits de l'activité		-0	36
Coûts directs		-4 125	-4 703
Marge Brute		1 711	2 441
Charges de personnel	5.2	-1 321	-1 366
Charges externes	5.3	-2 417	-2 700
Impôts et taxes		-63	-46
Dotations aux amortissements	6.1 et 6.2	-1 962	-1 208
Dotations aux provisions	5.4	-162	-248
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		0	-16
Autres produits et charges d'exploitation	5.5	-121	-189
Résultat opérationnel courant		-4 334	-3 331
Autres produits et charges opérationnels	5.6	-3 871	-136
Résultat opérationnel		-8 205	-3 467
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités			
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités		-8 205	-3 467
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	5.7	-511	-158
Coût de l'endettement financier net		-511	-158
Autres produits et charges financiers	5.8	-162	-264
Charge d'impôt / Produit d'impôt	5.9	2 209	1 069
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
Résultat net d'impôt des activités maintenues		-6 669	-2 822
Résultat des activités non maintenues			
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues			
Résultat net des activités non maintenues			
Part du groupe		-6 608	-2 571
Intérêts minoritaires		-61	-252
Nombre d'actions composant le capital social		206 724 532	60 740 984
Résultat net de base par action		-0,0323 €	-0,0465 €
Résultat net dilué par action		-0,0323 €	-0,0465 €

2. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2020

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	-6 669	-2 822
Ecarts de conversion	31	-20
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31	-20
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6 638	-2 842
Dont part du Groupe	- 6 581	- 2 579
Dont part des intérêts minoritaires	- 57	- 264

3. Bilan consolidé

En milliers d'€uros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	6.1	152	151
Autres Immobilisations Incorporelles	6.1	5 325	5 961
Immobilisations Corporelles	6.2	743	860
Droit d'utilisation	6.1	261	366
Immeubles de placement			
Participations entreprises associés			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs financiers	6.3	4 488	161
Autres actifs non courants			1
Actifs d'impôts non-courants	6.4	6 575	4 380
Actifs non courants		17 543	11 880
Stocks et en-cours	6.5	1 912	1 942
Clients et comptes rattachés	6.6	1 352	1 422
Autres actifs courants	6.7	1 081	1 625
Actifs d'impôts courants		0	0
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.8	6 745	934
Actifs destinés à être cédés			
Actifs courants		11 091	5 924
Total Actif		28 634	17 804
Passif		31/12/2020	31/12/2019
Capital émis		6 202	1 822
Réserves		18 067	10 036
Titres en auto-contrôle		-20	-76
Résultat de l'exercice		-6 608	-2 571
Intérêts minoritaires		-129	-493
Capitaux propres	§ 5	17 511	8 720
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6.9	1 795	4 386
Passifs d'impôts non-courants			
Provisions à long terme	6.10	194	9
Autres passifs non courants	6.11	1 419	
Passifs non courants		3 409	4 396
Fournisseurs et comptes rattachés		1 904	1 750
Emprunts à court terme	6.9	25	26
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.9	3 014	1 591
Passifs d'impôts courant			
Provisions à court terme	6.10	50	31
Autres passifs courants	6.11	2 722	1 291
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			
Passifs courants		7 715	4 689
Total Passif		28 634	17 804

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	-6 669	-2 822
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 822	1 239
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés	2 522	
Autres produits et charges calculés	-20	284
Plus et moins-values de cession	129	
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-1 217	-1 299
Coût de l'endettement financier net	475	158
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-2 206	-1 069
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-2 948	-2 209
Impôts versé	8	
Variation du B.F.R. lié à l'activité	3 778	576
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	838	-1 633
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 810	-2 763
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-4 315	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre	-2 910	
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	43	-20
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 993	-2 783
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>	8 590	3 660
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7 371	6 182
Remboursements d'emprunts	-1 519	-4 781
Intérêts financiers nets versés	-475	-456
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 968	4 604
Incidence des variations des cours des devises	-1	
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	5 812	189
Trésorerie d'ouverture	908	719
Trésorerie de clôture	6 720	908

5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette Groupe et minoritaires	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres au 01/01/2019 après effet de l'application de IFRS 16	1 066	6 764	4	7 834	8 102	-269
Correction des A nouveaux		63		63	63	
Variation de capital	756	2 904		3 660	3 660	
Opérations sur titres auto-détenus		23	-18	5	5	
Résultat net 31/12/2019		-2 822		-2 822	-2 571	-252
Variation des écarts de conversion			-20	-20	-18	-2
Variation de périmètre						
Autres variations						
Capitaux propres 31/12/2019	1 822	6 931	-34	8 719	9 241	-523
Correction des A nouveaux					-30	30
Variation de capital	4 380	11 403		15 783	15 783	
Opérations sur titres auto-détenus		56	-20	36	36	
Résultat net 31/12/2020		-6 669		-6 669	-6 608	-61
Variation des écarts de conversion			31	31	27	4
Paiements en actions		2 521		2 521	2 521	
Variation de périmètre		-2 910		-2 910	-3 331	421
Autres variations						
Capitaux propres 31/12/2020	6 202	11 331	-23	17 511	17 640	-129

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2020

1. Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation

1.1. Présentation du groupe

Drone Volt (la « **Société** ») est une société anonyme au capital de 6.201.735,96 euros composé de 206.724.532 actions de 0,03 euro de valeur nominale chacune.

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

La Société est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais dit « organisé » au sens des directives de l'Union Européenne.

Le groupe Drone Volt, constituée de la Société et de ses filiales (le « **Groupe** »), est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones aériens destinés aux secteurs de la sécurité et de la surveillance, du transport, et de la topographie. Le Groupe propose également des prestations de formation et d'assistance technique. En outre, le Groupe a développé une expertise en matière de logiciels d'aide au pilotage et en intelligence artificielle embarquée.

Le Groupe exerce ses activités en France et à l'international au travers de filiales au Danemark, Benelux, Canada, aux Pays-Bas ou d'agents et en Suisse. La répartition géographique du chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 est la suivante : France (49%), International (51%).

La Société fournit des solutions globales professionnelles « sur mesure » en constructeur intégré de drone civil professionnel :

- conception de drones, développement des capteurs à usage professionnel et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société ;
- fabrication de drones et des composants pour chacune des applications visées ;
- développement d'un service spécialisé dans la recherche et le développement permettant l'utilisation des drones au travers d'applications mobiles ;
- fabrication de la « caméra » PENSAR, dotée d'un module embarqué d'intelligence artificielle de reconnaissance de formes ;
- études de faisabilité de nouveaux drones afin de répondre aux besoins du client ;
- prestations de formation adaptées aux besoins des clients ;
- SAV et Maintenance.

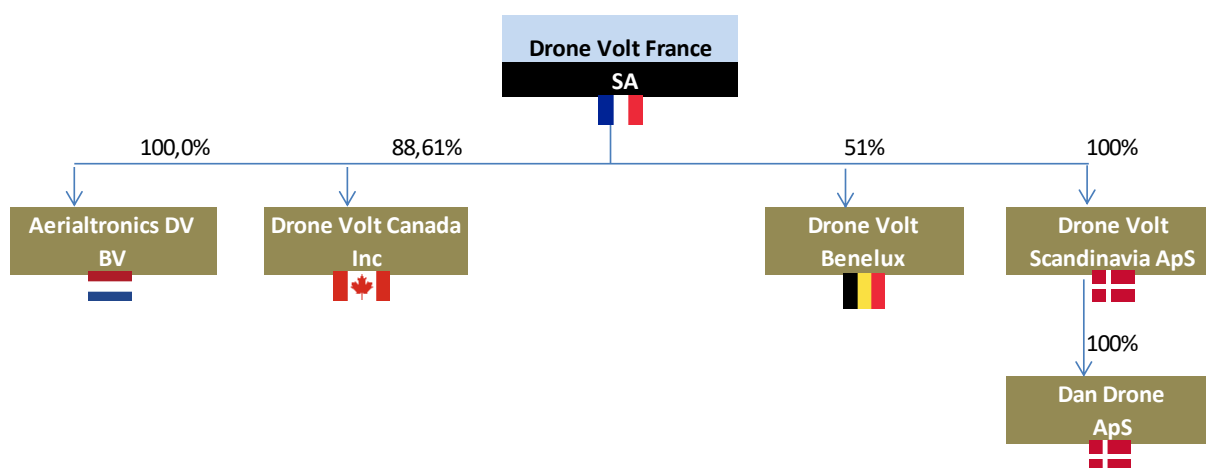
Les états financiers consolidés ci-joints, présentent les opérations de la Société et de ses filiales.

Les comptes présentés sont audités. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

1.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est le suivant :

Entités	Forme	SIRET	Méthode	31/12/2020	31/12/2019
				%	%
Drone Volt France	SA	53197000510	IG	100	100
Aerialtronics BV DV	BV		IG	100	50,2
Dronevolt Benelux			IG	51	51
Dronevolt Canada Inc			IG	88,61	88,61
Dronevolt Scandinavia ApS			IG	100	100
Dan Drone APS			IG	100	100



1.3. Gouvernance

Depuis la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020, à la suite du décès soudain de Monsieur Olivier Gualdoni, jusque-là Président du Conseil d'administration et Directeur Général, la fonction de Président du Conseil d'administration a été assurée provisoirement par Monsieur Dimitri Batsis jusqu'au 19 janvier 2021.

Le 19 janvier 2021, Monsieur Dimitri Batsis a présenté sa démission et a été remplacé par Monsieur Stefano Valentini. Depuis la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020, la fonction de Directeur Général est assurée par Monsieur Marc Courcelle.

1.4. Faits caractéristiques de l'exercice

- Au cours de l'année 2020 et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 27 avril 2018 et du Conseil d'administration du 4 mai 2018, 360 obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA** » et ensemble avec les OCA, les « **OCABSA** ») ont été émises pour un montant de 3.600.000 euros en faveur de la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES. Parallèlement, 520 OCA ont été converties au cours de l'année 2020 et ont donné lieu à l'émission de 39.541.705 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 1.186.251,15 euros assortie d'une prime d'émission de 3.085.113,01 euros. Une partie de ces OCA ont été émises à la suite de la décision du Conseil d'administration du 4 septembre 2020 qui a fait usage de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2020, en renouvelant le contrat existant avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES qui prévoit l'émission d'un maximum de 17 tranches d'obligations convertibles en actions. Chaque tranche émise donnera le droit de souscrire 60 OCA de 10.000 euros de valeur nominale, convertibles en actions ordinaires. Le prix de souscription a été fixé à 9.300 euros.
- Au cours de l'année 2019, 315 Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et Existantes (« **ORNANE** ») d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, soit un montant global de 1.575.000 euros ont été émises. Au cours de l'année 2020, la conversion des ORNANE a donné lieu à l'émission de 2.187.449 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 65.623,47 euros assortie d'une prime d'émission de 73.050,80 euros. Par ailleurs, sur décision du Président Directeur Général du 27 mai 2020, il a été décidé une augmentation de capital réservée pour un montant total de 2.167.342 euros, ce qui a permis de rembourser par anticipation la quasi-totalité des ORNANE.
- Le 6 avril 2020, sur décision du Directeur Général en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration le 30 mars 2020, une augmentation de capital par émission de 5.880.571 actions a été réalisée, donnant lieu à une augmentation de capital de 411.639,97 euros. 200.000,01 euros ont été libérés en numéraire et 211.639,96 euros par compensation de créance avec une créance liquide, certaine et exigible.
- Le 15 avril 2020, à l'issue du délai d'acquisition d'un an et conformément à la décision du Conseil d'administration du 10 avril 2019 sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 avril 2018, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital issue de l'attribution de 1.291.500 actions gratuites. Le capital social, par prélèvement sur la prime d'émission, a été augmenté de 38.745 euros.
- Le 27 mai 2020, conformément à la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration le 13 mai 2020, faisant lui-même usage des délégations de compétence conférées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 juillet 2019, il a été décidé une augmentation de capital

en numéraire réservée d'un montant de 866.936,70 euros, soit l'émission de 28.897.844 actions. 610.912,20 euros ont été libérées par compensation de créance liquide, certaine et exigible.

- Le 16 juin 2020 le Président du Conseil d'administration a fait usage de la délégation consentie par l'assemblée générale du 16 juillet 2019 en décidant une augmentation de capital en numéraire réservée. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 14.072.568 actions, soit une augmentation de capital de 422.177,04 euros assortie d'une prime d'émission d'un montant de 689.555,83 euros.
- Le 30 juillet 2020 le Conseil d'administration, conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2020, a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1.600.000 euros. Les obligations ont une valeur nominale de 1.000 euros, une maturité de 24 mois, portent un intérêt de 12% et sont amortissables mensuellement. Les obligations ont été remboursées au cours de l'année 2020 soit en numéraire soit en titres. Au cours de l'année 2020, les conversions décidées par les porteurs de ces obligations ont donné lieu à l'émission de 4.024.086 actions, soit une augmentation de capital de 120.722,58 euros assortie d'une prime d'émission de 785.375,79 euros.
- Au cours de ce même Conseil d'administration, un total de 9.490.000 actions gratuites ont été attribuées. En application des termes et conditions des actions gratuites, 7.500.000 ont été acquises en 2020 par les héritiers de Monsieur Olivier Gualdoni à la suite du décès du bénéficiaire.
- En date du 13 octobre la Société et la société de droit américain Aquiline Drones LLC ont signé un contrat de licence pour une durée de 5 années. Ce contrat était conditionné par un échange d'actions qui a eu lieu en décembre 2020. La Société a émis 19.259.415 actions, soit une augmentation de capital de 577.782,45 euros assortie d'une prime d'émission de 3.755.585,93 euros, en contrepartie de 10% des titres de capital de la société Aquiline Drones LLC, soit 4.314.754 euros. Le chiffre d'affaires relatif à ces redevances s'élève au 31 décembre 2020, pour la quote-part acquise à la Société à 192.000 euros.
- La Société détenait 50,2% du capital de la société de droit néerlandais Aerialtronics. Au cours du mois de septembre 2020, la Société a procédé à l'acquisition des titres de capital permettant la détention à terme de 100% de la société Aerialtronics et de l'ensemble des bons de souscription d'actions pour un prix de 2.900.000 euros.
- En octobre 2020, la Société a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 1.132.000 euros à la suite du remboursement des deux émissions précédentes remboursées en numéraire à fin septembre 2020. Cette émission s'apparente à un prêt classique sur 3 ans avec un remboursement mensuel des intérêts (7% l'an) et du capital en numéraire. A l'échéance, le souscripteur percevra un intérêt complémentaire in fine de 7% l'an. L'émission prévoit que la Société bénéficie d'une option de remboursement à tout moment sans pénalité, ainsi que d'une option de remboursement du capital et des intérêts restants dus en actions.
- En date du 5 novembre 2020 le Conseil d'administration a décidé, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2020, d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. 18.489.088 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 4.067.599,36 euros, y compris une prime d'émission de 3.512.926,72 euros.
- Le Groupe a subi l'épidémie de Coronavirus COVID-19 qui s'est traduite par un allongement des délais d'approvisionnement de composants électroniques en provenance de Chine en raison de l'arrêt des usines et de la forte réduction de fret. DRONE VOLT ACADEMY a subi de nombreux reports en raison des restrictions de déplacements imposées par tous les grands comptes à leurs

collaborateurs. Le Groupe a eu recours au chômage partiel pour certains collaborateurs privés d'activité afin de limiter l'impact de cet arrêt d'activité sur sa situation financière. Par ailleurs, deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») ont été obtenus pour un montant total de 1.000.000 euros.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 sont établis sur la base d'une continuité d'exploitation et en conformité avec le référentiel *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes, les normes *International Accounting Standards* (« IAS ») ainsi que leurs interprétations *Standing Interpretations Committee* (« SIC ») et *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC »). L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration et arrêtés le 15 mars 2021. Ils seront soumis pour approbation par l'assemblée générale le 3 juin 2021.

2.2. Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2020 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la Société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2021 au minimum, et par conséquent que les comptes consolidés devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

2.3. Comparabilité des comptes

Les comptes des années 2019 et 2020 sont établis sur une durée de 12 mois.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice précédent.

2.4. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier à sa juste valeur.

2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.6. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes. La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, notamment en raison du contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur :

- les prévisions d'activité et de trésorerie sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation du Groupe ;
- la détermination des impôts différés actifs ;
- l'estimation des dénouements probables des risques et litiges en cours.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

3.1. Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

3.2. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill/profit sur acquisition à des conditions favorables à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

3.3. Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle lié à des transactions qui ne conduisent pas à une perte de contrôle, sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

3.4. Méthodes de consolidation

- **Filiales**

Les filiales placées sous le contrôle exclusif de la Société sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Une filiale est une entité contrôlée par la Société, directement ou indirectement. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

- **Participations dans des entreprises associées**

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

- **Perte de contrôle**

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise des actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

3.5. Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et charges sont convertis aux taux moyens de l'année qui approchent, en l'absence de fluctuation significative, le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même en ce qui concerne les flux de trésorerie et les variations du besoin en fonds de roulement. Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan qui forment la contrepartie des capitaux propres d'ouverture ;

- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés lors de la conversion du résultat global.

Les taux de conversion retenus par le Groupe pour la conversion des comptes de l'état de la situation financière des entités étrangères sont ceux édictés par la Banque de France. Concernant l'état du résultat global il s'agira des taux moyens sur la période en cours.

Les taux de conversion utilisés pour la période close au 31 décembre 2020 par le Groupe sont les suivants :

Devises	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
CAD - Dollar canadien	1,5633	1.5299	1,4598	1,4855
KR - Couronne Danoise	7.4409	7,4542	7.4715	7,466

3.6. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère évalués en termes de coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.7. Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note 3.9 « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Les projets de développement des drones et de leurs fonctionnalités sont désormais amortis sur une durée de 3 années contre 5 années pratiquées jusqu'au 31 décembre 2019. Cette adaptation de la durée d'amortissement est liée aux changements, adaptations de la technologie plus fréquentes.

3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont activés, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs :

Constructions et agencements.....	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels.....	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles.....	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure (voir note 3.9 « Dépréciation d'actifs »).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

3.9. Dépréciation d'actifs

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs ou une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la part de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté

aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT identifiées par le Groupe s'apprécient au regard de chaque zone géographique, à savoir :

- France
- Europe hors France
- Autres

3.10. Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, concernent principalement les rubriques ci-dessous :

- **Prêts et créances** : Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

La Société et la société de droit américain Aquiline Drones LLC ont signé un contrat de licence pour une durée de 5 années. Ce contrat était conditionné par un échange d'actions qui a eu lieu en décembre 2020. La Société a émis 19.259.415 actions, soit une augmentation de capital de 577.782,45 euros assortie d'une prime d'émission de 3.755.585,93 euros, en contrepartie de 10% des titres de capital de la société Aquiline Drones LLC soit 4.314.754 euros. Ces titres figurent en titres de participation non consolidés dans les Autres actifs financiers de la Société.

3.11. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

3.12. Créances clients et comptes rattachés

Les dépréciations attachées aux créances clients sont calculées selon la méthodologie suivante :

- créances échues depuis 6 mois provisionnées à 50% du montant H.T. ;
- créances échues depuis 1 an provisionnées à 100% du montant H.T.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les coûts comprennent une quote-part de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires ;
- les placements financiers très liquide (OPCVM, autres produits, ...) c'est-à-dire qu'ils sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

3.15. Engagements envers les salariés

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- une table de mortalité ;
- l'âge de départ à la retraite ;
- un taux de charges patronales ;

- un taux d'augmentation de salaires ;
- un taux de rotation des effectifs ;
- un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.16. Subvention d'investissement

Les subventions reçues sont comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsque le Groupe s'est conformé aux conditions attachées aux subventions et qu'elles sont perçues. Ce poste comprend essentiellement les crédits d'impôt recherche. Les subventions liées à un actif amortissable sont étalées sur les exercices d'amortissement et ce proportionnellement aux amortissements. Celles liées à des actifs non amortissables sont reconnues sur les exercices qui supportent les coûts.

3.17. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

3.18. Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.19. Impôts différés et impôt sur les bénéfices

Des impôts différés sont généralement constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans les 5 ans, période considérée comme remplissant le critère de probabilité d'utilisation supérieure à 50%.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global à l'origine.

Au 31 décembre 2020, compte tenu des échéances prévues d'utilisation des déficits fiscaux de Drone Volt France les déficits ont été activés au taux d'impôt sur les sociétés de 25%.

3.20. Reconnaissance du revenu

Le Groupe effectue des prestations de services et des ventes dont la reconnaissance en termes de chiffre d'affaires repose sur la facturation. Les prestations à facturer sont évaluées au prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Les ventes de marchandises ou de produits facturés mais non encore livrés sont retraités en produits constatés d'avance.

4. Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2019

La Société détenait 50,2% de la société de droit néerlandais Aerialtronics. Au cours du mois de septembre 2020, la Société a procédé à l'acquisition des titres de capital permettant la détention de 100% de la société Aerialtronics et de l'ensemble des bons de souscription d'actions pour un prix de 2.900.000 euros.

5. Analyse du compte de résultat consolidé

5.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

5.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par nature

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020 s'élève à 5,8 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros l'année précédente. Il s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	% variation
Ventes de drones	4 607	6 201	-1 594	-26%
Ventes de services	1 004	907	97	11%
Autres revenus	225	ns	ns	ns
Total chiffre d'affaires par nature	5 836	7 108	-1 272	-18%

5.1.2. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par zone géographique

Le chiffre d'affaires consolidé par zone géographique du Groupe au 31 décembre 2020 s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	31/12/2020	31/12/2019	Variation	% variation
France	2 856	2 669	187	7%
Europe (hors France)	2 345	3 009	-664	-22%
Autres	634	1 430	-796	-56%
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 836	7 108	-1 272	-18%

5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1.321 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Charges de personnel	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	-1 141	-1 065
Charges sociales	-180	-301
Total charges de personnel	-1 321	-1 366

L'effectif à fin décembre 2020 du Groupe s'établit à 40 personnes contre 46 au 31 décembre 2019.

5.3. Charges externes

Les charges externes du Groupe au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2.417 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Autres achats et charges externes	31/12/2020	31/12/2019
Sous traitance	-53	-13
Locations immobilières et mobilières	-203	-275
Entretiens et réparations	-117	-122
Primes d'assurance	-141	-132
Personnels extérieurs	0	-16
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de bureaux	-951	-1 211
Déplacements, missions et réceptions	-159	-290
Transport sur achats et ventes	-196	-147
Publicité, publications, relations publiques	-108	-348
Frais postaux et de télécommunications	-71	-105
Autres	-418	-40
Total autres achats et charges externes	-2 417	-2 700

5.4. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour dépréciations	31/12/2020	31/12/2019
Dotations nettes aux provisions sur stocks	-21	-93
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	94	-156
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-235	
Total dotations aux provisions	-162	-248

5.5. Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation	31/12/2020	31/12/2019
Subventions d'exploitation	127	
Autres produits	60	7
Jetons de présence	-78	-73
Autres charges dont licences	-230	-124
Total autres produits et charges d'exploitation	-121	-189

5.6. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des immobilisations cédées / mises au rebut	-15	-284
Amortissements exceptionnels	-900	
Remboursement à recevoir relatif à un litige	0	195
Charges liées aux actions gratuites	-2 977	
Autres	21	-47
Total Autres produits et charges opérationnels	-3 871	-136

Au cours des réunions du Conseil d'administration du 30 juillet et du 24 septembre 2020, 1.950.000 et 9.490.000 actions gratuites ont été respectivement attribuées. En application des termes et conditions des actions gratuites, 7.500.000 actions ont été acquises en 2020 par les héritiers de Monsieur Olivier Gualdoni à la suite du décès du bénéficiaire.

Au 31 décembre 2020, les charges liées à l'attribution des actions gratuites se décomposent comme suit :

- 2.522 milliers d'euros liés à la charge IFRS2 ;
- 455 milliers d'euros relatifs aux charges patronales liées à l'acquisition des actions gratuites.

5.7. Coût de l'endettement financier brut

Coût de l'endettement financier brut	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des emprunts obligataires	-423	-66
Intérêts des emprunts auprès des établissements financiers	-52	-45
Intérêts sur emprunts des contrats de locations (IFRS 16)	-36	-48
Total coût de l'endettement financier brut	-511	-158

5.8. Autres produits et charges financiers

Autres produits et charges financiers	31/12/2020	31/12/2019
Commission versée relative à une garantie financière		-300
Différences de change	-95	36
Autres	-67	
Autres produits et charges financiers	-162	-264

5.9. Impôts sur le résultat

Impôt sur le résultat	31/12/2020	31/12/2019
Impôts dus sur les bénéfices	1	0
Déficits activés au cours de la période	2 409	1 271
Autres Incidences de la variation des impôts différés	-205	-204
CVAE	3	
Impôt sur le résultat	2 209	1 067

5.10. Preuve d'impôt

PREUVE D'IMPÔT - En millier d'euros	31/12/2020
Résultat consolidés après impôt	-6 669
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-6 669
Impôt exigible comptabilisé	-4
Impôt différé comptabilisé	-2 205
Impôt réel	-2 209
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-8 878
IMPOT THEORIQUE GROUPE (28%)	-2 486
ECART ENTRE IMPÔT THEORIQUE ET IMPÔT REEL	- 277
JUSTIFICATION DE L'ECART	- 277
Différence de taux d'impôt sur les filiales étrangères	-163
Différence liée au taux d'impôt sur les sociétés utilisé pour l'activation des déficits (25%) compte tenu de leur échéance prévue	-277
Différences permanentes	246
Autres différences	-83

6. Analyse de la situation financière consolidée

6.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Valeur brute des Goodwill	152			152
Amortissements / dépréciations				
Valeurs nettes des Goodwill	152			152

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	152					152
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	3 283	353			1 836	5 472
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	401				-0	401
Droits d'utilisation	789		-164		1	625
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	455					455
Immobilisations incorporelles en cours	3 330	1 374	-1 016		-1 841	1 846
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	8 258	1 727	-1 180		-5	8 800

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	1 261	1 244			-8	2 497
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	195	75			8	278
Droits d'utilisation	423	106	-164		0	365
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	52	23				75
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	1 931	1 448	-164		0	3 215

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	152					152
Frais de recherche et développement	2 022	-891			1 844	2 975
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	206	-75			-8	123
Droits d'utilisation	366	-106			0	261
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	403	-23				381
Immobilisations incorporelles en cours	3 330	1 374	-1 016		-1 841	1 846
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	6 325	279	-1 016		-5	5 585

6.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	845	50	-8		334	1 221
Autres immobilisations corporelles	505	14	-30		-154	335
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes		19				19
Valeurs brutes	1 350	83	-38		180	1 575

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	333	221	-5		87	636
Autres immobilisations corporelles	158	48	-19		9	196
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	491	269	-24		97	833

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	512	-171	-2		246	585
Autres immobilisations corporelles	347	-33	-11		-163	139
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes		19				19
Valeurs nettes	860	-185	-14		83	743

6.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations		4 315				4 315
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts et cautionnements	161	1	-44		56	174
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Valeurs brutes	161	4 316	-44		56	4 488

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts et cautionnements						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations		4 315				4 315
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts et cautionnements	161	1	-44		56	174
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Valeurs nettes	161	4 316	-44		56	4 488

6.4. Actifs d'impôts non courants

Autres actifs non courants et actifs d'impôts non courants	Montant brut
en milliers d'euros	
Créances relative aux crédits d'impôt recherche et innovations	279
Actifs d'impôt différé sur les déficits	6 810
Passifs d'impôt différé sur les différences temporaires	-255
Impôt différé passif sur le retraitement d'homogénéité des dépenses de développement activées	-353
Autres	93
TOTAL GENERAL	6 575

6.5. Stocks

Stocks		
en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	2 098	2 106
Dépréciation	-185	-164
Valeur nette des stocks	1 912	1 942

6.6. Clients

Clients et comptes rattachés		
en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	1 384	1 570
Dépréciation	-31	-148
Valeur nette des clients et comptes rattachés	1 352	1 422

6.7. Autres actifs courants

Autres actifs courants		
en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances fiscales	506	459
Charges constatées d'avance	97	93
Libération de la souscription à l'emprunt obligataire non convertible à recevoir		795
Produit à recevoir relatif à un litige		195
Autres	478	83
Autres actifs courants	1 081	1 625

6.8. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en milliers d'euros		
	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 745	934
Trésorerie active	6 745	934
Concours bancaires (trésorerie passive)	25	26
Trésorerie passive	25	26
TRESORERIE NETTE	6 720	908

6.9. Dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2019	Augm.	Dim.	31/12/2020	Partie non courante	Partie courante
Emprunts obligataires convertibles	1 609	3 600	-5 210	0	0	0
Obligations remboursables	0	1 613	-1 056	557	0	557
Autres emprunts obligataires	1 517	1 135	-765	1 887	723	1 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	852	1 000	-20	1 832	659	1 173
Dettes Financières relatives aux droits d'utilisation IFRS 16	436	0	-110	326	250	76
Autres emprunts	1 234	26	-1 234	26	26	0
Comptes courants associés	192	19	-166	44	0	44
Avances remboursables	137	0	0	137	137	0
Concours bancaires courants	26	0	-2	25	0	25
DETTES FINANCIERES	6 004	7 393	-8 562	4 834	1 795	3 039

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 7 années selon les emprunts. Le Groupe n'est pas exposé à des risques de taux. Au cours de l'année 2020, deux prêts garantis par l'Etat ont été obtenus pour un montant total de 1.000.000 euros.

Au cours de l'année 2020 et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 avril 2018 et du Conseil d'administration du 4 mai 2018, 360 OCABSA ont été émises pour un montant de 3.600.000 euros en faveur de la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES. Ces OCA sont assorties de bons de souscription d'actions. Parallèlement 520 OCA ont été converties au cours de l'année 2020 et ont donné lieu à l'émission de 39.541.705 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 1.186.251,15 euros assortie d'une prime d'émission de 3.085.113,01 euros. Une partie de ces OCA ont été émises à la suite à la décision du Conseil d'administration du 4 septembre 2020 qui a fait usage de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2020, en renouvelant le contrat existant avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES qui prévoit l'émission d'un maximum de 17 tranches d'obligations convertibles en actions (OCA). Chaque tranche émise donnera le droit de souscrire 60 OCA de 10.000 euros de valeur nominale, convertibles en actions ordinaires. Le prix de souscription a été fixé à 9.300 euros.

Au cours de l'année les montants émis s'élèvent à 3.600.000 euros. Toutes les tranches ont été converties.

En octobre 2020, la Société a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 1.132.000 euros à la suite du remboursement des deux émissions précédentes remboursées en numéraire fin septembre 2020. Cette émission s'apparente à un prêt classique sur 3 ans avec un remboursement mensuel des intérêts (7% l'an) et du capital en numéraire. A l'échéance, le souscripteur percevra un intérêt complémentaire in fine de 7% l'an. L'émission prévoit que la Société bénéficie d'une option de remboursement à tout moment sans pénalité, ainsi que d'une option de remboursement du capital et des intérêts restants dus en actions.

6.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2019	Augm.	Diminutions		31/12/2020	Partie non courante	Partie courante
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée			
Provisions pour risques	30	185	-30		185	185	
Provisions pour indemnités de départs à la retraite	9				9	9	
Autres Provisions pour charges		50			50		50
Provisions pour passif d'impôt différé							
Total	39	235	-30		244	194	50

6.11. Autres passifs courants

Autres passifs courants - En milliers d'euros	Montant brut	
	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	71
Dettes fiscales et sociales	1 506	833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Avoirs à émettre et créances financées	0	338
Crédit Vendeur	1 211	0
Autres dettes	0	43
Produits constatés d'avance	6	6
TOTAL ETAT DES DETTES	2 722	1 291

6.12. Impôts différés

IMPÔTS DIFFERES	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Impôts différés actifs sur les déficits	6 810	4 482	2 328
Impôts différés actifs sur le coût d'acquisition des titres	0	0	0
Impôts différés passifs nettés des impôts différés actifs sur les retraitements	-353	-449	96
Impôts différés passifs sur les différences temporaires	-255	48	-303
Total impôts différés actifs	6 202	4 080	2 121
Impôts différés passifs sur provisions fiscales	0	0	0
Impôts différés passifs sur les écarts d'évaluation	0	0	0
Impôts différés passifs sur les actifs financés par crédit bail	0	0	0
Total impôts différés passifs	0	0	0

7. Engagements hors bilan

Le Groupe n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2020.

8. Parties liées

8.1. Rémunération des dirigeants

Monsieur Olivier Gualdoni, Président Directeur Général jusqu'au 13 octobre 2020, a perçu une rémunération brute de 92.630 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il a bénéficié de l'attribution de 7.500.000 actions gratuites qui ont été acquises par ses héritiers du fait de son décès.

Le 18 octobre 2020, à la suite du décès de Monsieur Olivier Gualdoni, Monsieur Dimitri Batsis a été

coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Gualdoni, puis nommé Président du Conseil d'administration. Monsieur Dimitri Batsis a perçu une rémunération brute de 5.800 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Lors de cette même réunion du Conseil en date du 18 octobre 2020, Monsieur Marc Courcelle a définitivement été nommé Directeur Général. Monsieur Marc Courcelle a perçu une rémunération brute de 70.230 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

8.3. Transactions avec d'autres parties liées

Il n'existe pas au 31 décembre 2020 de transactions significatives avec des parties liées.

9. Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif, postérieur à la clôture des comptes ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

10. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	RSM Ouest Audit
Certification des comptes	28 K€
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-
Total	28 K€

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DRONE VOLT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des frais de recherche et développement

La note « 3.7 Immobilisations incorporelles (hors goodwill) » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Les frais de recherche et de développement ont une valeur nette comptable de 5 472 K€ au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 3.7 et 6.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Activation des impôts différés

La note « 3.19 Impôts différés et impôt sur les bénéficiaires » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que les notes 3.19 et 6.12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Reconnaissance du revenu

La note « 3.20 Reconnaissance du revenu » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Laval, le 29 avril 2021

RSM Ouest Audit,
Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de CRCC de l'Ouest-atlantique
Jean-François MERLET, Associé

IV. RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Le présent rapport a été rédigé en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Drone Volt (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, la société de droit belge DRONE VOLT BENELUX, la société de droit canadien DRONE VOLT Canada, la société de droit hollandais AERIALTRONICS DV BV, la société de droit danois DRONE VOLT SCANDINAVIA (ci-après les « **Filiales** ») et la société de droit danois DAN DRONE APS détenue en totalité par DRONE VOLT SCANDINAVIA (ci-après la « **Sous-Filiale** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales et sa Sous-Filiale au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société, ses Filiales et sa Sous-filiale est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2020 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société, des Filiales et de la Sous-Filiale.

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni les 15 mars et 13 avril 2021.

1. Situation et activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

La Société, leader français du drone professionnel, présente les comptes annuels et consolidés de son exercice 2020.

Créée en 2011, la Société, implantée en France, en Belgique, au Canada, au Danemark, aux Etats-Unis, en Suisse et aux Pays-Bas, est une société spécialisée dans la conception et la commercialisation de drones civils à usage professionnel.

La Société est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 14 rue de la Perdrix, Paris Nord II / Charles de Gaulle, VILLEPINTE (93420).

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 31 décembre 2015 (la Société était auparavant inscrite sur le marché libre depuis le 21 avril 2015).

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni les 15 mars et 13 avril 2021.

2. Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrés

2.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

<i>Données auditées en keuros – Normes IFRS</i>	2019	2020	Variation
Chiffre d'affaires	7 108	5 836	(1 272)
Marge Brute	2 441	1 711	(730)
Charges d'exploitation <i>(hors dotations aux amortissements et provisions)</i>	(4 066)	(3 738)	(328)
Excédent Brut d'Exploitation	(1 625)	(2 027)	(402)
Dotation aux amortissements et provisions	(1 456)	(2 124)	668
Résultat opérationnel courant	(3 331)	(4 334)	(1 003)
Autres produits et charges opérationnels	(136)	(3 871)	(3 735)
Résultat opérationnel	(3 467)	(8 205)	(4 738)
Coût de l'endettement financier net	(158)	(511)	(353)
Autres produits et charges financiers	(264)	(162)	103
Impôt	1 069	2 209	1 140
Résultat net	(2 822)	(6 669)	(3 847)
Résultat net, part du groupe	(2 571)	(6 608)	(4 037)

Malgré l'impact de la crise sanitaire particulièrement fort sur le 1^{er} semestre de l'année, la Société a pu livrer 55 drones HERCULES et ALTURA ZENITH et 7 caméras intelligentes PENSAR (contre respectivement 83 drones et 26 caméras en 2019) tout en reprenant progressivement les activités de services et de formation, grâce notamment à une digitalisation des process.

Le chiffre d'affaires consolidé ressort ainsi à 5,8 millions d'euros, contre 7,1 millions d'euros en 2019, avec un rebond marqué au 4^{ème} trimestre 2020 (+28% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 et +82% par rapport au 3^{ème} trimestre 2020).

La même tendance se dessine sur la marge brute qui a particulièrement souffert de l'arrêt conjoncturel des activités de DRONE VOLT FACTORY, SERVICES & ACADEMY pendant plusieurs semaines au plus fort de la crise. Là encore, le 4^{ème} trimestre 2020 a été très encourageant avec un niveau de marge brute consolidée à 35% du chiffre d'affaires qui retrouve ses niveaux normatifs.

Baisse de la marge brute et des coûts opérationnels

A 1,7 millions d'euros, la marge brute ressort en baisse de 0,7 million d'euros. La réduction des charges opérationnelles (hors dotations aux amortissements et provisions) permise par un plan strict de réduction des dépenses et le recours temporaire aux mesures d'activité partielle a permis de limiter l'impact sur l'Excédent brut d'exploitation. Ce dernier ressort ainsi à -2 millions d'euros en 2020, en recul limité de

402.000 euros dans une année de crise sans précédent.

Données en keuros - Normes IFRS	2018	2019	2020
OPEX*	4691	4112	3801
Excédent brut d'exploitation	-2160	-1625	-2027

** charges externes + impôts et taxe + charges de personnel*

La forte baisse du résultat opérationnel courant, du résultat opérationnel et du résultat net sont principalement imputables à des éléments comptables, avec un impact négligeable sur la trésorerie et à caractère totalement exceptionnel :

- L'accélération du rythme d'amortissement des frais de développement activés, générant une augmentation des dotations nettes de 0,7 million d'euros ;
- Des amortissements exceptionnels d'un montant de 0,9 million d'euros ;
- La valorisation comptable des actions attribuées gratuitement aux ayant-droits de l'ancien PDG du Groupe décédé le 17 octobre 2020, pour un montant de 3 millions d'euros dont seulement 0,5 million d'euros de charges décaissables.

Ainsi, le résultat net part du Groupe sur l'année 2020, après prise en compte d'un crédit d'impôts de 2,2 millions d'euros, ressort à -6,6 millions d'euros contre -2,6 millions d'euros en 2019.

Point sur la situation financière

Au 31 décembre 2020, la Société dispose de 17,5 millions d'euros de fonds propres contre 8,7 millions au 31 décembre 2019, grâce à la confiance réaffirmée par les investisseurs pour soutenir le développement de son activité et ses investissements technologiques.

La trésorerie disponible est de 6,7 millions d'euros (+5,8 millions en un an). Les dettes financières du Groupe se composent de 0,8 million de prêts moyen terme accordés par Bpifrance, de deux Prêts garantis par l'Etat (« PGE ») de 0,5 million euros chacun contractés en avril puis en décembre 2020, et de 2,4 millions de financements obligataires. A ces dettes s'ajoute 0,3 million au titre de la norme IFRS 16 (engagements de loyers).

Par ailleurs, afin de racheter les minoritaires de sa filiale Aerialtronics, la Société a eu recours à un crédit vendeur sur 3 ans. Au 31 décembre 2020, cet engagement se monte à 2,6 millions d'euros.

2.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 3.812.737 euros contre 3.753.582 euros au cours de l'exercice 2019.

La perte d'exploitation s'élève à 4.864.201 euros en 2020 contre une perte d'exploitation de 2.599.665 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde pour la Société par une perte de 3.926.358 euros, contre une perte de 1.904.751 euros en 2019, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élèverait désormais à - 11.095.294 euros.

Il n'y a pas eu de dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts au cours de l'exercice

clos le 31 décembre 2020.

Il est rappelé que la Société n'a pas effectué de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés et gestion des risques financiers

Risque de change

Avec ses filiales étrangères, la Société est exposée au risque de change. Cependant, si 51 % du chiffre d'affaires est réalisé en dehors de la France, environ 89 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé au sein de l'Union Européenne.

Les activités aux Etats-Unis se sont accélérées en fin d'année 2020, et devraient se poursuivre sensiblement en 2021, exposant de facto, l'ensemble du Groupe au dollar américain.

Néanmoins, il est important de noter que les approvisionnements sont importants en Chine où les paiements s'effectuent le plus souvent en dollar américain. Cet équilibre entre approvisionnements et ventes constitue un « hedge » naturel.

Risque de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs des filiales étrangères utilisant une monnaie différente sont convertis au cours de change au jour de clôture pour être intégrés aux comptes consolidés.

Les comptes de résultats sont convertis à partir de la moyenne des cours sur la période concernée.

Les différences de change sont inscrites en écart de change.

Risque de taux

Le Groupe ne présente pas de risque de taux.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Les créances clients ne représentent pas de risque particulier. La majorité des ventes clients sont réglées comptant. Des délais de paiement peuvent être accordés aux clients professionnels.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues

relatives aux créances clients. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

4. Activité en matière de recherche et de développement pour la Société et le Groupe

La Société a une activité de recherche et développement et innovation, dont les dépenses sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 se sont élevées à 2.189.000 euros contre 2.067.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour la Société et le Groupe

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfice.

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour la Société en raison de la situation sanitaire qui a entraîné une chute brutale de son activité les neuf premiers mois de l'année. D'abord en raison d'une pénurie de matériels en provenance de Chine, puis par la fermeture de mi-mars à mi-mai de ses installations industrielles, puis enfin d'une reprise très lente de l'activité économique.

Cette année s'est par ailleurs révélée particulièrement douloureuse à la suite du décès brutal de Monsieur Olivier Gualdoni, alors Président Directeur Général du Groupe, au mois d'octobre.

La Société a néanmoins su rebondir en signant un contrat de licence aux Etats-Unis avec Aquiline Drones LLC pour la fabrication de ses modèles HERCULES 2, ALTURA ZENITH, et sa caméra intelligente PENSAR. Ce contrat, sur 5 ans, engage la société américaine sur un montant minimum de 7,7 millions USD sur la période. En outre, pour sceller ce partenariat, les deux groupes ont conclu un échange de participations croisées portant sur près de 10 % du capital.

Au-delà, la Société a vu son volume d'activité rebondir sensiblement au 4^{ème} trimestre avec un chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros.

Fort du contrat signé avec Aquiline Drones LLC, mais aussi avec HYDRO QUEBEC, et l'un de ses clients historiques en Europe centrale, le Groupe confirme la montée en puissance de ses activités.

Enfin, le Groupe a poursuivi son programme de réduction des coûts avec une nouvelle baisse des charges opérationnelles d'environ 300.000 euros.

L'accroissement de l'activité et la baisse du point mort constituent deux leviers forts pour l'atteinte prochaine de la rentabilité.

6. Evénements significatifs intervenus entre la clôture de l'exercice 2020 et la date d'établissement du rapport de gestion

Changement dans la gouvernance de la Société

Le 19 janvier 2021, la Société a annoncé la cooptation de Monsieur Stefano Valentini en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en

remplacement de Dimitri Batsis, qui avait pris ces fonctions à la suite du décès brutal de Monsieur Olivier Gualdoni en octobre 2020.

Signature d'une lettre d'intention avec Aquiline Drones LLC pour permettre une mise en commun de leurs expertises en matière de recherche et développement (« R&D »)

Le 20 janvier 2021, la Société a annoncé avoir entamé des discussions sur la signature d'une lettre d'intention dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Aquiline Drones LLC pour une mise en commun de leurs expertises de recherche et développement au sein de Aerialtronics, filiale de la Société à l'origine du drone ALTURA ZENITH et de la caméra intelligente PENSAR. Ainsi, ce partenariat vise à renforcer les synergies entre les deux sociétés dans un secteur du drone professionnel civil où la R&D reste un facteur clé de succès. Dans ce cadre, la Société céderait 50% du capital de Aerialtronics à Aquiline Drones LLC, sur la base d'une valorisation estimée à 15 millions d'euros.

Signature d'un contrat majeur portant sur 275 drones HERCULES 20 sur 3 ans

Le 8 février 2021, la Société a annoncé la signature d'un contrat majeur avec l'un de ces clients en Europe centrale. Ce contrat prévoit la fourniture de 275 drones HERCULES 20 SPRAY sur les 3 prochaines années : 50 la première année, 75 la seconde et 150 la dernière. La Société a pu apporter une solution protectrice de l'environnement pour un besoin industriel important en participant au développement d'un système de pulvérisation unique pour la viticulture sur base de son drone HERCULES 20 SPRAY. Dans ce cadre, la solution réduit l'impact des volumes de produits chimiques de 50%, la consommation d'eau de 90% et le temps d'intervention de moitié par rapport aux applications existantes.

Remboursement anticipé de sa dette obligataire à haut rendement

Le 25 février 2021, la Société a annoncé le remboursement par anticipation des 11 dernières échéances mensuelles de l'emprunt obligataire émis le 9 janvier 2020. Cet emprunt, dont le montant initial s'élevait à 1,7 millions d'euros sur une durée de remboursement de 24 mois, portait un taux annuel de 12%. Ce remboursement par anticipation porte sur un montant de 832.000 euros et permet à la Société de réaliser une économie de charge financière supérieure à 50.000 euros.

7. Tableau des cinq derniers exercices de la Société

en €	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	445 002,66	749 501,16	1 066 077,24	1 822 230	6 201 736
Nombre d'actions ordinaires	14 833 422	24 983 372	35 535 908	60 740 984	206 724 532
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires (H.T.)	5 625 363,29	5 614 427,77	4 559 928	3 753 582	3 812 737
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 071 850	- 2 354 320	- 1 358 259	- 1 891 356	-2 475 089
Impôts sur les bénéfices	-114 745	-131 667	-750 907	-968 703	-2 408 486
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 264 124,02	-2 644 043,08	-1 390 762	-1 904 751	-3 926 358
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,14	-0.10	-0.06	-0,05	-0,012
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0.15	-0.11	-0.04	-0,03	-0,019
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	24	27	35	29	24
Montant de la masse salariale	1 019 434,78	1 277 847,75	1 351 217	1 443 002	1 167 143
Montant des sommes versées en avantages sociaux	394 604,79	468 609,89	597 221	569 873	1 009 536

8. Filiales et Participations

8.1 Description des filiales

La Société a créé la société DRONE VOLT BENELUX en mai 2016 et détient 51% des actions de cette société.

Cette filiale a été créée afin d'étendre la position géographique de la Société à la Belgique, Luxembourg et Pays-Bas de disposer d'une bonne couverture du marché européen. Cette filiale est basée en Belgique.

DRONE VOLT Canada, dont la création est intervenue en décembre 2015, est détenue à 88.61%.

Cette filiale a été créée afin d'étendre la position géographique de la Société au continent américain.

La Société a créé la société AERIALTRONICS DV BV aux Pays-Bas et détient 100 % de son capital à la suite du rachat des minoritaires intervenu en septembre 2020.

La Société, via sa filiale DRONE VOLT SCANDINAVIA, a acquis la totalité du capital de la société DAN DRONE APS.

Le tableau des filiales et des participations est présenté au paragraphe 1.2 des notes des comptes consolidés au paragraphe II du présent rapport.

A l'avenir la Société envisage de réaliser des opérations de croissance externe qui lui permettrait de créer des synergies avec ses propres activités.

8.2 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la Société n'a pas pris de participation au sein de société ayant son siège social sur le territoire français.

La Société précise cependant que dans le cadre du partenariat signé avec Aquiline Drones LLC, société de droit américain, les deux entités ont procédé à un swap de titres permettant à chacune d'entre elles de détenir 10 % de l'autre.

9. Informations relatives aux mandataires sociaux et au contrôle de la Société

9.1 Situation des mandataires sociaux

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction
Dimitri BATSIS	Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020	Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾
Jean-Claude BOURDON	Assemblée Générale du 16 juillet 2019	Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes 2024	Administrateur
Fabrice LEGRAND	Assemblée Générale du 5 janvier 2016	Assemblée Générale 2022 statuant sur les comptes 2021	Administrateur

Nom	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction
Laurent LELEUP	Assemblée Générale du 11mai 2017	Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Administrateur
Stanislas VEILLET	Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 mai 2018	Assemblée Générale 2021 statuant sur les comptes 2020	Administrateur ⁽²⁾

- (1) A la suite du décès de Monsieur Olivier Gualdoni, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 18 octobre 2020, a coopté Monsieur Dimitri Batsis (fondateur de la Société et ancien Président du Conseil d'administration) comme administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Gualdoni. Le même jour, les administrateurs ont désigné Monsieur Dimitri Batsis comme Président du Conseil d'administration.
- (2) Le 13 octobre 2020, le Conseil d'administration, constatant l'indisponibilité de Monsieur Olivier Gualdoni, a décidé de nommer Monsieur Stanislas Veillet au poste de Président du Conseil d'administration à titre temporaire, jusqu'à la nomination de Monsieur Dimitri Batsis le 18 octobre 2020.

Tous les administrateurs sont indépendants.

Direction Générale

Par décision en date du 14 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Olivier Gualdoni à compter du 22 janvier 2019 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le 13 octobre 2020, le Conseil d'administration, constatant l'indisponibilité de Monsieur Olivier Gualdoni, a décidé de nommer Monsieur Marc Courcelle Directeur Général à titre temporaire. Lors de la même réunion, Monsieur Stanislas Veillet au poste de Président du Conseil d'administration à titre temporaire.

Le 18 octobre 2020, Monsieur Dimitri Batsis a été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement Monsieur Olivier Gualdoni, puis nommé Président du Conseil d'administration. Lors de cette même réunion du Conseil, Monsieur Marc Courcelle a été nommé Directeur Général à titre définitif.

9.2 Rémunération des mandataires sociaux

9.2.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Olivier Gualdoni – Président Directeur Général (jusqu’au 13 octobre 2020)	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération fixe	92.630 €	131.063 €
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération en qualité d’administrateur	-	20.000 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	92.630 €	151.063 €

Monsieur Olivier Gualdoni a bénéficié de l’attribution de 7.500.000 actions gratuites, lesquelles ont été acquises par ses héritiers du fait de son décès.

Dimitri BATSIS – Président du Conseil d’administration (du 18 octobre 2020 au 19 janvier 2021)	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération fixe	-	-
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération en qualité d’administrateur	5.800 €	-
Avantages en nature	-	-
TOTAL	5.800 €	0 €

Marc Courcelle – Directeur Général (à partir du 18 octobre 2020)	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération fixe	70.230 €	70.120 €
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération en qualité d’administrateur	-	-
Avantages en nature	0	-
TOTAL	70.230 €	70.120 €

Il n’existe pas d’engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux dirigeants correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d’être dus en raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

9.2.2. Rémunération brute des mandataires sociaux non dirigeants

L’assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juin 2020 a décidé d’allouer un montant global

brut de 80.000 euros au titre de la rémunération des administrateurs prévue à l'article L. 225-45 du Code de commerce, dénommée précédemment « jetons de présence ».

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Jean-Claude BOURDON - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération	18.200 €	7.500 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	18.200 €	7.500 €

Fabrice LEGRAND - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération	21.100 €	15.000 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	21.100 €	15.000 €

Laurent LELEUP - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération	13.850 €	15.000 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	13.850 €	15.000 €

Stanislas VEILLET - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2020	Montants versés ou dus 2019
Rémunération	19.650 €	15.000 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	19.650 €	15.000 €

9.3 Mandats des commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir :

- Commissaire aux Comptes titulaire : la société RSM OUEST AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé au 24 place d'Asnières, BP 30423 – 53000 LAVAL CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 414 804 963.

Le mandat arrivera à échéance en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

9.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2016/849)

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive (UE) 2016/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux

afférents.

10. Informations juridiques

10.1 Avis du comité social et économique d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique

Néant.

10.2 Aliénations d'actions (participations réciproques)

Néant.

10.3 Informations concernant le capital social

10.3.1. Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2020 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 0,2% du capital social et des droits de la Société à cette date.

10.3.2. Instruments financiers dilutifs

Ligne de financement sous forme d'OCABSA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un contrat avec Atlas Special Opportunities. Ce contrat prévoit l'émission de 800 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles (les « **OCA** ») auxquelles sont attachés 160.000 bons de souscription (les « **BSA** » et ensemble avec les OCA, les « **OCABSA** ») d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune réparties en 10 tranches.

Lors de sa réunion du 7 avril 2020, le Conseil d'administration a décidé de modifier les conditions de tirage par des tranches de 20 obligations (soit un montant de 200.000 euros) et de 40.000 BSA.

Sur l'année 2020, 240 OCA ont été émises pour un montant total de 2.400.000 euros. Parallèlement 1.280.000 BSA ont été exercés au cours de l'exercice 2020. L'ensemble a donné lieu à l'émission de 18.255.062 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 547.651,86 euros.

Ligne de financement sous forme d'OCA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un nouveau contrat avec Atlas Special Opportunities. Ce contrat prévoit l'émission de 1.020 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune réparties en 17 tranches.

Au 31 décembre 2020 deux tranches d'OCA, soit 120, ont été émises pour un montant total de 1.200.000 euros. Les 120 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2020 et ont donné lieu à l'émission de 4.137.930 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 124.137,90 euros.

Emission Obligataire Convertible

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 30 juillet 2020, a décidé d'utiliser la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 26 juin 2020 afin d'émettre un nombre maximum de 10.000 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, soit une émission totale maximale de 10.000.000 euros.

1.613 obligations de ce type ont été souscrites par les investisseurs pour un montant brut de 1.613.000 euros. Au cours, du même exercice, un certain nombre d'investisseurs a décidé de convertir tout ou partie de leur investissement par l'utilisation de la clause de liquidité. Ainsi, 957 obligations ont été converties intégralement, le solde en fin d'année se montant ainsi à 656.

Au 31 décembre 2020, les conversions ont donné lieu à la création de 4.725.432 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 141.762,96 euros.

Attribution gratuite d'actions

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 2.060.000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 juillet 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conversation d'un an, à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 9.490.000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 24 septembre 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conversation d'un an, à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE** »)

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 700.000 BSPCE au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 0,10 euro. Les bénéficiaires peuvent exercer les BSPCE à compter du 30 janvier 2021 et dans les 5 ans suivant la date d'attribution correspondant au 30 juillet 2020, date à laquelle la décision a été prise par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 500.000 BPSCE au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 0,23 euro. Les bénéficiaires peuvent exercer les BSPCE à compter du 24 mars 2021 et dans les 5 ans suivant la date d'attribution correspondant au 24 septembre 2020, date à laquelle la décision a été prise par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 800.000 BPSCE au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 0,22 euro. Les bénéficiaires peuvent exercer les BSPCE à compter du 1^{er} mai 2021 et dans les 5 ans suivant la date d'attribution correspondant au 1^{er} décembre 2020, date à laquelle la décision a été prise par le Conseil d'administration.

BSA

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 1.700.000 BSA au bénéfice de prestataires externes de la Société. Les BSA sont souscrits à un prix unitaire de 0,004 euro. Le prix d'émission de chaque action nouvelle obtenue sur exercice des BSA par leur bénéficiaire est fixé à 0,10 euros. Ils peuvent être exercés par leur titulaire à tout moment à compter du 30 janvier 2021 et pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'attribution.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 4.500.000 BSA au bénéfice de prestataires externes de la Société. Les BSA sont souscrits à un prix unitaire de 0,004 euro. Le prix d'émission de chaque action nouvelle obtenue sur exercice des BSA par leur bénéficiaire est fixé à 0,23 euros. Ils peuvent être exercés par leur titulaire à tout moment à compter du 24 mars 2021 et pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'attribution.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 240.000 BSA au bénéfice de prestataires externes de la Société. Les BSA sont souscrits à un prix unitaire de 0,012 euro. Le prix d'émission de chaque action nouvelle obtenue sur exercice des BSA par leur bénéficiaire est fixé à 0,38 euros. Ils peuvent être exercés par leur titulaire à tout moment à compter du 1^{er} mai 2021 et pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'attribution.

Autres instruments dilutifs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a émis ou attribué aucun autre instrument dilutif.

10.3.3. Informations relatives à l'autocontrôle

La Société a conclu avec la société Invest Securities, en date du 11 janvier 2016, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions de la Société sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 69.446 actions
- Solde en espèces du compte de liquidité : 43.710, 10 euros

10.3.4. Franchissement de seuils légaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée auprès de la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

10.3.5. Information sur l'actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2020, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
AQUILINE DRONES	9.629.708	4,66%	9.629.707	4,58%
Famille GUALDONI	7.500.000	3,63%	7.500.000	3,57%
Dimitri BATSIS ¹	3.074.816	1,49%	3.074.816	1,46%
Flottant	186.520.008	90,23%	190.110.639	90,39%
Total	206.724.532	100	210.315.162	100

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

10.3.6. Opérations réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », sont les suivantes :

Nom et fonction	Nature de l'opération	Dates de l'opération	Cours moyen pondéré	Nombre total de titres	Montant total brut
SYNA CONSEIL SASU <i>Directeur administratif et financier</i>	Cession	25 mars 2020	0,095 €	88 119 actions	8 397,74 €

Ces opérations ont chacune fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

11. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Le présent rapport vous est présenté en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions.

1. Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »)

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de

¹ Principalement au travers de la société DIMITRI BATSIS INVESTISSEMENT qu'il contrôle.

l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 700.000 BSPCE au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 0,10 euro. Les bénéficiaires peuvent exercer les BSPCE à compter du 30 janvier 2021 et dans les 5 ans suivant la date d'attribution correspondant au 30 juillet 2020, date à laquelle la décision a été prise par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 500.000 BPSCE au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 0,23 euro. Les bénéficiaires peuvent exercer les BSPCE à compter du 24 mars 2021 et dans les 5 ans suivant la date d'attribution correspondant au 24 septembre 2020, date à laquelle la décision a été prise par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 800.000 BPSCE au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. Le prix de souscription a été fixé à 0,22 euro. Les bénéficiaires peuvent exercer les BSPCE à compter du 1^{er} mai 2021 et dans les 5 ans suivant la date d'attribution correspondant au 1^{er} décembre 2020, date à laquelle la décision a été prise par le Conseil d'administration.

BSA

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 1.700.000 BSA au bénéfice de prestataires externes de la Société. Les BSA sont souscrits à un prix unitaire de 0,004 euro. Le prix d'émission de chaque action nouvelle obtenue sur exercice des BSA par leur bénéficiaire est fixé à 0,10 euros. Ils peuvent être exercés par leur titulaire à tout moment à compter du 30 janvier 2021 et pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'attribution.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 4.500.000 BSA au bénéfice de prestataires externes de la Société. Les BSA sont souscrits à un prix unitaire de 0,004 euro. Le prix d'émission de chaque action nouvelle obtenue sur exercice des BSA par leur bénéficiaire est fixé à 0,23 euros. Ils peuvent être exercés par leur titulaire à tout moment à compter du 24 mars 2021 et pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'attribution.

Lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 240.000 BSA au bénéfice de prestataires externes de la Société. Les BSA sont souscrits à un prix unitaire de 0,012 euro. Le prix d'émission de chaque action nouvelle obtenue sur exercice des BSA par leur bénéficiaire est fixé à 0,38 euros. Ils peuvent être exercés par leur titulaire à tout moment à compter du 30 janvier 2021 et pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'attribution.

2. Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Néant

12. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions

Le présent rapport vous est présenté en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux attributions gratuites d'actions.

1. Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis en place à un programme d'attribution gratuite d'actions (« AGA »).

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 2.060.000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 juillet 2021. A l'issue de la période d'acquisition les actions seront des actions ordinaires nouvelles de la Société. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conversation d'un an, à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 9.490.000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 24 septembre 2021. A l'issue de la période d'acquisition les actions seront des actions ordinaires nouvelle de la Société. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conversation d'un an, à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer aux mandataires sociaux de la Société des AGA selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Fonctions exercées au sein de la Société	Actions attribuées le 30 juillet 2020	Actions attribuées le 24 septembre 2020	Valorisation au 31 décembre 2020 (en euros)
Olivier Gualdoni	Président Directeur Général (jusqu'au 13 octobre 2020)	500.000	7.000.000	2.100.000 €

Le tableau ci-dessous indique la répartition des AGA attribuées par le Conseil d'administration à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé³ :

Bénéficiaires	Fonctions exercées au sein de la Société	Actions attribuées le 30 juillet 2020	Actions attribuées le 24 septembre 2020	Valorisation au 31 décembre 2020 (en euros)
Marc Courcelle²	Directeur de la production des services informatiques	100.000	300.000	112.000 €
Vincent Jouffroy	CTO	100.000	120.000	61.600 €
Anas Khar Boutly	CTO	100.000	300.000	112.000 €
Bernard Berthier	Responsable formation	50.000	60.000	30.800 €
Veronique Marescaux	Commerciale	50.000	60.000	30.800 €
Patrick Chanois	Commercial	50.000	60.000	30.800 €
Emilie Boyer	Comptabilité	20.000	80.000	28.000 €
Rosario de Sanctis	Ingénieur	35.000	60.000	26.600 €
Olivier Gaste	Ingénieur	35.000	60.000	26.600 €
Jatin Kolekar	Ingénieur	35.000	60.000	26.600 €

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer à l'ensemble des salariés des AGA selon la répartition suivante³ :

Catégorie	Actions attribuées le 30 juillet 2020	Actions attribuées le 24 septembre 2020	Valorisation au 31 décembre 2020 (en euros)
Cadres	670.000	1.300.000	551.600 €
Non cadres	110.000	190.000	84.000 €
TOTAL	780.000	1.490.000	635.600 €

2. Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société a constaté l'acquisition définitive de 7.500.000 actions attribuées gratuitement.

Ces actions sont issues des deux plans d'actions gratuites de l'année en cours, et concernent uniquement l'attribution de Monsieur Olivier Gualdoni. En effet, en cas de décès, les règlements prévoient l'acquisition immédiate par les ayants-droit des actions ainsi attribuées.

² Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020, Monsieur Marc Courcelle a été nommé Directeur Général.

³ Le tableau ne présente que les attributions d'actions gratuites des employés de Drone Volt France présents au 31 décembre 2020

13. Questions environnementales concernant la Société et le Groupe

13.1 Les conséquences sociales

Pour faire suite au plan d'optimisation des charges, le Groupe a réduit certains effectifs et n'a pas remplacé l'ensemble des départs. A la fin de l'année 2020, les effectifs totaux ressortent ainsi à 40 personnes contre 46 à fin 2019.

Les dirigeants de la Société n'ont pas de mal à attirer de nouveaux talents. Les dirigeants recherchent avant tout le bien être des êtres à travers un plan de carrière pour chacun d'eux.

Le dialogue, la communication, et l'utilisation des technologies est un impératif pour l'ensemble de l'équipe dirigeante.

Un certain nombre d'outils et de pratiques ont été progressivement mis en place pour favoriser la communication interne, améliorer l'environnement de travail et la gestion des carrières :

- Intranet et Internet accessibles à tous permettent d'avoir un dialogue constant à l'intérieur et hors de l'entreprise ;
- Mise en place sur la majorité des postes de travail d'un système de communication vidéo via la fibre optique permettant de converser avec tous les pays du monde ;
- En complément d'un dialogue permanent avec les instances représentatives du personnel, une protection sociale avantageuse a été mise en place au travers d'une mutuelle ;
- Chaque salarié peut librement rencontrer les dirigeants du Groupe.

13.2 Les conséquences environnementales

L'activité du Groupe veille à respecter scrupuleusement les risques environnementaux. Les composants électroniques sont conservés soigneusement afin d'éviter qu'ils n'aient un impact sur l'environnement. Des boîtes de récupération de composants sont mises à disposition (piles, etc.).

La Société prévoit de mettre en place des bennes de recyclage qui permettront de contribuer aux déchets propres.

14. Informations sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2020 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	231					120	370					235
Montant total des factures concernées (TTC)												
	211 567	1 065 288	12 559	39 216	686 654	1 803 717	393 229	324 320	137 708	66 010	889 212	1 417 251
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)							X					
	4,55%	22,93%	0,27%	0,84%	14,78%	38,82%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	X						10,31%	8,51%	3,61%	1,73%	23,32%	37,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois - Délais légaux : 30 jours fin de mois						- Délais contractuels : 30 jours fin de mois - Délais légaux : 30 jours fin de mois					

V. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le rapport sur le gouvernement d'entreprise comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

1. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2020

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 est la suivante :

Nom	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats exercés dans d'autres sociétés
Dimitri BATSIS	<u>Date de nomination :</u> Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020 <u>Date de fin de mandat :</u> Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾	Administrateur de BIOPHYTIS
Jean-Claude BOURDON	<u>Date de nomination :</u> Assemblée Générale du 16 juillet 2019 <u>Date de fin de mandat :</u> Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes 2024	Administrateur	Président Directeur Général de DOLFINES
Marc COURCELLE	<u>Date de nomination :</u> A titre définitif, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020 <u>Date de fin de mandat :</u> A durée indéterminée	Directeur Général	

Nom	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats exercés dans d'autres sociétés
Fabrice LEGRAND	<u>Date de nomination</u> : Assemblée Générale du 5 janvier 2016 <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2022 statuant sur les comptes 2021	Administrateur	Néant
Laurent LELEUP	<u>Date de nomination</u> : Assemblée Générale du 11 mai 2017 <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Administrateur	Néant
Stanislas VEILLET	<u>Date de nomination</u> : Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 mai 2018 <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2021 statuant sur les comptes 2020	Administrateur ⁽²⁾	Président Directeur Général de BIOTHYTIS

(1) A la suite du décès de Monsieur Olivier Gualdoni, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 18 octobre 2020, a coopté Monsieur Dimitri Batsis (fondateur de la Société et ancien Président du Conseil d'administration) comme administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Gualdoni. Le même jour, les administrateurs ont désigné Monsieur Dimitri Batsis comme Président du Conseil d'administration.

(2) Le 13 octobre 2020, le Conseil d'administration, constatant l'indisponibilité de Monsieur Olivier Gualdoni, a décidé de nommer Monsieur Stanislas Veillet au poste de Président du Conseil d'administration à titre temporaire, jusqu'à la nomination de Monsieur Dimitri Batsis le 18 octobre 2020.

2. Conventions réglementées

Nous vous informons que la liste des conventions réglementées intervenues entre les membres du Conseil d'administration, directement ou indirectement, ainsi que celles intervenues avec un actionnaire détenant au moins 10 % du capital social et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, sont décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Lors de sa réunion du 15 mars 2021, le Conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

La société Dimitri Batsis Investissements (« DBI ») et son actionnaire majoritaire, Monsieur Dimitri Batsis ont conclu le 1^{er} juin 2017 une convention d'assistance avec la Société. Sa conclusion a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 16 mars 2018.

Cette convention d'assistance a fait l'objet d'un avenant le 15 janvier 2020, date à laquelle DBI et Monsieur Dimitri Batsis ne disposaient plus d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et n'exerçaient aucun mandat dans la Société. Par conséquent, la convention de licence et son avenant n'étaient plus réglementés au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce. La conclusion dudit avenant n'a donc pas eu à être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration. En outre, la convention d'assistance ne doit pas non plus faire l'objet d'un examen annuel par ledit Conseil d'administration.

Toutefois, Monsieur Dimitri Batsis a été coopté administrateur puis élu Président du Conseil d'administration pendant une période intérimaire à la suite du décès de Monsieur Olivier Gualdoni, du 18 octobre 2020 au 19 janvier 2021. Les fonctions de Monsieur Dimitri Batsis ont eu pour effet de redonner à la convention d'assistance son statut de convention réglementée durant cette période.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 15 mars 2021 a confirmé à l'unanimité, et en tant que de besoin, l'autorisation de la modification de la convention de licence avec DBI durant la période au cours de laquelle Monsieur Dimitri Batsis a exercé ses fonctions de mandataire social.

Par ailleurs, ROMAN TOYS, société présidée par Monsieur Stefano Valentini, effectue des missions de prestations de services pour la Société. Cette convention a été conclue le 29 mars 2016, antérieurement à sa cooptation en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société qui sont intervenues le 19 janvier 2021.

La convention de prestations de services conclue entre ROMAN TOYS et la Société est donc désormais une convention réglementée. Il a été proposé de modifier certaines de ces conditions par voie d'avenant.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 15 mars 2021, à l'unanimité, d'autoriser la conclusion par la Société de l'avenant à la convention de prestation de services conclue avec ROMAN TOYS et plus généralement ladite convention telle que modifiée.

3. Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations et autorisations accordées au Conseil d'Administration par l'assemblée générale du 16 juillet 2019 ainsi que l'utilisation faite de ces délégations par le Conseil d'administration :

Délégation au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public ³	Augmentations de capital : 2.400.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 23.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (Caduque)	Néant

³ 1^{ère} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

Délégation au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'action et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ⁴	Augmentations de capital : 2.400.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 23.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (Caduque)	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ⁵	Augmentations de capital : 2.400.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 23.000.000 euros ⁽²⁾	18 mois (Caduque)	176.417,13 euros (1 ^{er} avril 2020) 866.936,70 euros (27 mai 2020) 422.177,04 euros (16 juin 2020)
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptible d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ⁶	Augmentations de capital : 2.400.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 23.000.000 euros ⁽²⁾	18 mois (Caduque)	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes s'engageant à garantir la réalisation d'une augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme ⁷	Augmentations de capital : 2.400.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 23.000.000 euros ⁽²⁾	18 mois (Caduque)	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de	Augmentations de capital : 2.400.000 euros, dont 20% du capital par an ⁽¹⁾ Titres de créances :	26 mois (Caduque)	815.000 euros (26 novembre 2019) 37.487,79 euros (28 août 2020)

⁴ 2^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

⁵ 3^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

⁶ 4^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

⁷ 5^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

Délégation au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2020
créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital par an ⁸	23.000.000 euros ⁽²⁾		
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux six résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas ⁹	Plafond applicable à l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois (Caduque)	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ¹⁰	Augmentation de capital : 45.000 euros	18 mois (Caduque)	Néant
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA ₂₀₁₉ ») au profit de mandataires sociaux ou salariés de la Société ¹¹	Augmentation de capital : 1.500.000 actions ⁽³⁾	18 mois (Caduque)	Néant
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ₂₀₁₉ ») au profit de mandataires sociaux ou salariés de la Société ¹²	Augmentation de capital : 1.500.000 actions ⁽³⁾	18 mois (Caduque)	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuite (« AGA ») ¹³	1.500.000 actions ⁽³⁾	38 mois (Caduque)	Néant
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit de catégorie de bénéficiaires	1.500.000 actions ⁽³⁾	38 mois (Caduque)	Néant

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global de 2.400.000 euros prévu par la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond global de 23.000.000 euros prévu par la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

(3) Le plafond de 1.500.000 actions est commun aux 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} et 14^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

⁸ 6^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

⁹ 7^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

¹⁰ 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

¹¹ 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

¹² 12^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

¹³ 13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 juillet 2019.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations et autorisations accordées par l'assemblée générale du 26 juin 2020, dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations :

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ¹⁴	Augmentation de capital : 15.000.000 euros Titres de créances : 30.000.000 euros	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	554.672,64 euros (1 ^{er} décembre 2020)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1 ° du Code monétaire et financier ¹⁵	Augmentation de capital : 15.000.000 euros Titres de créances : 30.000.000 euros	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ¹⁶	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs ¹⁷	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	18 mois (jusqu'au 26 décembre 2021)	815.000 euros (26 novembre 2019) 1.613.000 euros (26 août 2020) 10.200.000 euros (4 septembre 2020) 577.782,45 euros (swap Aquiline Drones, le 16 décembre 2020)

¹⁴ 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

¹⁵ 9^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

¹⁶ 10^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

¹⁷ 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ¹⁸	Augmentation du nombre de titres à émettre en vertu des 8 ^{ème} à 11 ^{ème} résolutions dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix ⁽¹⁾	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA ₂₀₂₀ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ¹⁹	Augmentation de capital : 600.000 euros ⁽³⁾	18 mois (jusqu'au 26 décembre 2021)	51.000 euros (30 juillet 2020) 135.000 euros (24 septembre 2020) 7.200 euros (1 ^{er} décembre 2020)
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ₂₀₂₀ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ²⁰	Augmentation de capital : 600.000 euros ⁽³⁾	18 mois (jusqu'au 26 décembre 2021)	21.000 euros (30 juillet 2020) 15.000 euros (24 septembre 2020) 24.000 euros (1 ^{er} décembre 2020)
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes (« AGA ₂₀₂₀ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ²¹	20.000.000 actions ⁽³⁾	38 mois (jusqu'au 26 août 2023)	2.060.000 actions gratuites (30 juillet 2020) 9.490.000 actions gratuites (24 septembre 2020)
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (« Options ₂₀₂₀ ») au profit de catégories de bénéficiaires ²²	600.000 euros ⁽³⁾	38 mois (jusqu'au 26 août 2023)	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ²³	Augmentation de capital : 10.000 euros ⁽¹⁾	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant

¹⁸ 12^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

¹⁹ 13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

²⁰ 14^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

²¹ 15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

²² 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

²³ 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

- (1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 15.000.000 euros fixé par la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.
- (2) Ce montant s'impute sur le plafond global d'emprunt de 30.000.000 euros fixé par la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.
- (3) Plafond commun aux 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

4. Choix fait de la modalité d'exercice de la Direction Générale

Le 18 octobre 2020, à la suite du décès de Monsieur Olivier Gualdoni, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions du Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Dimitri Batsis a été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement Monsieur Olivier Gualdoni, puis nommé Président du Conseil d'administration. Lors de cette même réunion du Conseil, Monsieur Marc Courcelle a été nommé Directeur Général.

Le Conseil d'administration